

## Séance du Mardi 23 Novembre 2021

### - **Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires par le centre de gestion :**

Le Conseil Municipal décide de reconduire le contrat d'assurance des risques statutaires (en cas d'arrêt maladie) pour les agents titulaires, non titulaires et contractuels pour une durée de 4 ans auprès de GROUPAMA Paris Val de Loire.

### - **Décision modificative n°1:**

### - **Salle polyvalente : rénovation énergétique et remplacement du matériel énergivore :**

La salle des fêtes construite en 1982 a besoin de travaux.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de la commission bâtiments sur la rénovation énergétique du bâtiment et le remplacement du matériel énergivore.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire ce programme d'investissement au budget 2022.

De retenir des travaux pour un montant de 70 496.20 € HT (huisseries, pompe à chaleur, luminaires LED, remplacement du lave-vaisselle et de l'équipement frigorifique).

De solliciter un fonds de concours auprès du Président de la CCRM

De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental

### - **Personnel Communal: détermination du taux pour les avancements de grades :**

### - **Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe :**

Compte tenu de la démission de l'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, il convient de supprimer le poste correspondant.

### - **Création de deux postes d'adjoint technique territorial :**

Compte tenu de la démission de notre adjoint technique, il convient de créer deux postes d'Adjoint technique territorial comme suit :

Un poste de 8 heures

Un poste de 11 heures

Le Conseil Municipal décide la création de ces deux postes.

### - **Mise en place d'une gratuité par an pour la location de la salle polyvalente aux associations communales :**

Dans le but de faciliter le développement des activités associatives communales, Monsieur le Maire propose d'octroyer une location gratuite par an à chaque association communale.

L'assemblée accepte cette proposition à l'unanimité.

### - **Présentation de deux projets de panneaux photovoltaïques par la société énoé :**

La société ENOE SOLAIRE accompagnée des propriétaires des terrains sollicite le soutien de notre collectivité aux projets d'installation de 2 centrales de panneaux photovoltaïques sis lieux-dits Terre Vilaine, Les Gravouilles et la Chevrollerie.

Le Conseil municipal décide à la majorité de se prononcer favorablement sur le développement de ces projets, sous réserve des résultats des études techniques et environnementales.